

MAIRIE DE SARCEY



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Le mardi 3 octobre 2023 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON.

Pouvoirs : Delphine NIORT à A. JULLIARD, Clarisse FERRIER à R. SUBRIN, Ingrid FRATELLO à M. BOURBON, Harold GOUJON à D. MULATON.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. BARDOUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MAISON FRANCE SERVICES »

M. le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) portant sur le transfert à la CCPA de la compétence « Maison France services ».

Au terme de l'analyse du rapport, il n'est constaté aucune charge à transférer des communes membres vers la CCPA dans la mesure où cette compétence ne préexistait dans aucune des communes membres. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport en date du 19 juin 2023. Il reviendra au Conseil communautaire d'en déterminer l'impact sur les attributions de compensation des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence « maison France services » en date du 19 juin 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la notification de cette décision au Président de la CCPA.

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

M. le Maire remémore la décision du Conseil d'État actant la prise en charge financière du temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap durant les temps périscolaires incombe aux autorités compétentes sur ces temps et non à l'Éducation nationale.

Comme lors de la dernière année scolaire, une élève scolarisée à l'école est aidée par une AESH à titre individuelle intégrant une affectation de 4 heures par semaine sur le temps de repas.

M. le Maire rappelle que cette mission ne peut être réalisée par les agents permanents de la Commune.

En conséquence, M. le Maire propose de créer un poste occasionnel pour accroissement temporaire d'activité du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 afin de pourvoir à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi non permanent, relevant du grade d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, à raison de 4 heures hebdomadaires de travail durant les semaines scolaires, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'accompagnant d'un élève en situation de handicap, pour une période allant du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024,
- DIT que la rémunération sera fixée par référence à la grille du grade d'adjoint d'animation,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

AVENANT A LA CONVENTION UNIQUE PLURIANNUELLE AVEC LE CDG69

M. le Maire rappelle que la Commune a conclu une convention d'une durée de 3 ans et renouvelable avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) pour les missions pluriannuelles. Elle offre la possibilité de faire varier les missions souscrites chaque année et leur coût peut être modifié par le conseil d'administration du CDG69.

En plus des missions déjà souscrites (médecine préventive, inspection hygiène et sécurité, M. le Maire propose d'ajouter la mission retraite (traitement des cohortes)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT d'adhérer à la mission suivante,

Missions	Tarif
Retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 à 70 €/dossier CNRACL

- AUTORISE le Maire à signer la convention et ses annexes,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

INDEMNISATION D'UN PREJUDICE MATERIEL SUBI PAR UN LOCATAIRE

M. le Maire annonce qu'une locataire de l'immeuble, situé 45 route de la Cave, a subi, en août 2021, des dégradations de biens divers stockés dans sa cave causées par des rats. Les opérations de dératisation et de désinsectisation sont à la charge du bailleur au titre de la décence du logement sauf si la présence des nuisibles résulte de la faute ou de la négligence du locataire.

L'acceptation du legs de ce bien par le Conseil municipal et les dispositions du projet d'acte contenant conciliation conventionnelle font que la Commune doit assumer les charges et passif associés depuis le décès du défunt, et fait donc office de bailleur. Or, le contrat d'assurance en vigueur pour la succession exclut ce type de dommage et des mesures de dératisation n'étaient pas engagées. Par conséquent, l'indemnisation du locataire relève du bailleur.

Il revient donc à la Commune de décider d'indemniser la locataire pour le préjudice subi en tenant compte de la vétusté des biens.

Toutefois, M. le Maire précise que les données de la déclaration de sinistre s'avèrent à ce jour insuffisantes et qu'il conviendra de convenir du montant de l'indemnisation avec l'autre partie.

Il ajoute que le versement à la locataire ne pourra intervenir que lorsque la Commune aura la pleine propriété de l'immeuble.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une indemnisation de Mme Alexia BOTTON, en réparation du préjudice matériel subi,
- DIT que tout versement est conditionné à la signature de l'acte notarié rendant la Commune pleinement propriétaire de l'immeuble,
- AUTORISE le Maire à définir les modalités d'un protocole d'accord transactionnel.

TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL COMMUNAL

Ghislaine CARRIER, Adjointe au Maire, expose que les tarifs de location de la salle des fêtes et du matériel communal sont en vigueur depuis 2016 pour les plus récents. Il apparaît donc raisonnable de réviser ces tarifs pour répercuter une partie de la hausse des coûts de fonctionnement (énergie, entretien, dépenses de personnel...).

La commission Bâtiments/Vie associative propose les tarifs suivants :

Maison des associations (rez-de-chaussée)				
Utilisateur	Location salle		Caution salle	Caution ménage
	Journée (hors we)	Week-end		
Associations sarceyroises (dt CE)	30,00 € sauf 1 gratuité/an pour un but non lucratif		0,00 €	50,00 €
Résidents de Sarcey (dt entreprises)	55,00 €	110,00 €	300,00 €	50,00 €
Non-résidents de Sarcey***	90,00 €	180,00 €	300,00 €	50,00 €
Activité commerciale/professionnelle	Non loué			
Salle des fêtes				
Utilisateur	Location salle		Caution salle	Caution ménage
	Journée (hors we)	Week-end		
Associations sarceyroises (dt CE)	40,00 €	80,00 €	0,00 €	150,00 €
	extérieur + office : 40,00 €		0,00 €	150,00 €
Résidents de Sarcey (dt entreprises)	175,00 €	350,00 €	2 000,00 €	150,00 €
Non-résidents de Sarcey***	350,00 €	700,00 €	2 000,00 €	150,00 €
Activité commerciale/professionnelle	350,00 €	700,00 €	2 000,00 €	150,00 €

*** quel que soit le statut (association, particulier, entreprise...)

Matériel	Associations sarceyroises (dt CE)	Résidents de Sarcey (dt entreprises)	Caution	Non-résidents de Sarcey	Activité commerciale /pro.
Table ronde (sdf)	0,00 €	3,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €
Barnum (4,5*3)	0,00 €	25,00 €	200,00 €	Non loué	Non loué
Barnum (6*3)	0,00 €	35,00 €	300,00 €		
Friteuse électrique	0,00 €	20,00 €	200,00 €		
Crêpière ou gaufrier	0,00 €	10,00 €	100,00 €		
Machine à hot-dog	0,00 €	10,00 €	100,00 €		
Cafetière	0,00 €	10,00 €	100,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs de location des salles communales et du matériel communal comme proposé ci-dessus
- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Feu d'artifice : 2.500,00 € TTC (Imagine SAS)
- Signalisation horizontale : 4.022,46 € TTC (LDV signalisation)
- Honoraires d'avocat : 1.440,00 € TTC (SELARL Bussillet-Poyard)
- Relampage de bâtiments communaux : 10.143,60 € TTC (Epelec)

Il ajoute également le lancement à compter de ce jour de la consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble comprenant le commerce. La remise des offres est fixée au 3 novembre 2023 à 12h00.

En parallèle, M. le Maire annonce avoir engagé une procédure de résiliation judiciaire du bail commercial.

Il annonce que le contrat de fourniture de gaz arrive à échéance au 30/06/2025 et la campagne

d'adhésion au groupement de commandes de l'UGAP est en cours jusqu'au 26/01/2024 pour un marché de 3,5 ans.

Enfin, M. le Maire informe avoir fait part de l'intention de candidature de la commune à la démarche « villages d'avenir » portée par l'État dans le cadre du plan France ruralités.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Affaires scolaires

Mickaël BARDOUX fait un retour sur la rentrée scolaire en rappelant :

- l'accueil de 97 élèves répartis sur 4 classes
- la prise de fonction d'une nouvelle directrice (Mme MEYRAND) et d'une nouvelle enseignante titulaire (Mme DESCHANEL),
- l'arrivée d'une nouvelle ATSEM Colhine SOLER et la reconduction de Véronique BERERD comme agent technique,
- la réalisation de quelques travaux durant l'été (mobilier, tri, entretien...) et d'autres en attente,
- une poursuite de la hausse des effectifs accueillis à la cantine.

Le premier Conseil d'école se tiendra le 13 novembre et sera l'occasion de faire un point sur les premières semaines et le premier exercice incendie réalisé.

Il revient sur la campagne de recrutement de l'été pour le poste d'ATSEM avec le départ subi de la personne recrutée, et l'arrivée d'une nouvelle recrue en moins d'une semaine.

Il rend compte de l'assemblée générale du Ch'tit midi des gones. Le nombre de repas servis est passé de 7.446 en 2021-2022 (52/jour en moyenne) à 8.752 en 2022-2023, soit 63/jour en moyenne ; cette moyenne tend vers 70/jour sur ce début d'année, avec de plus en plus de maternelles. La hausse du prix des repas courant 2023 conjuguée celle de la fréquentation a permis de revenir à un résultat positif.

Ghislaine CARRIER rend compte de l'assemblée générale du Sou des écoles qui connaît un changement de présidence, et un renouvellement partiel des membres actifs. Le solde de l'année est négatif en raison de la forte participation apportée à la classe verte mais la perte reste limitée en raison de la réussite des manifestations, des subventions perçues et de dons d'entreprises.

➤ Espaces publics

Mickaël BARDOUX remercie les personnes qui ont contribué à l'arrosage de cet été moins marqué par les restrictions d'eau. M. le Maire informe d'ailleurs que l'OFB (office français de la biodiversité) à confirmer sur place la conformité des pratiques de la commune avec la réglementation avant le passage en alerte renforcée.

Il rappelle également le passage du jury du concours des pierres dorées durant l'été.

Mickaël BARDOUX prévoit une rencontre de la commission avec les bénévoles et les agents pour faire un bilan du fleurissement.

➤ Urbanisme

Daniel MULATON fait part des autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- rue de la Chana : DP refusée pour une division parcellaire
- chemin des Roches : DP accordée pour isolation extérieure et terrasse suspendue
- rue des Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- rue de la Chana : DP accordée pour ravalement de façade dont rejointoiement
- rue des Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin de Fontlavis : DP accordée pour isolation par l'extérieur et enduit
- chemin du Guicher : DP accordée pour création d'une baie vitrée
- place de l'Église : DP accordée pour réfection du toit
- route des Tuileries : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- impasse du Mas : DP accordée pour division de parcelle
- venelle de Pouilly : DP accordée pour abri de jardin

Elle évoque le travail à apporter en commission sur la mise en valeur des croix, et les réflexions sur un projet de balade sonore ou de parcours Gnolus.

M. le Maire fait un retour sur la réunion organisée par la CCPA sur l'évolution de l'office de tourisme du pays de L'Arbresle et son positionnement par rapport à l'office de tourisme intercommunautaire des monts du Lyonnais. Se posent notamment des questions de maintien d'un point d'accueil à L'Arbresle, d'enjeu de promotion touristique et destination, d'articulation avec le Beaujolais, de positionnement, d'offre touristique.

Suite à la question sur les panneaux beaujolais, il faudra rechercher qui les a fournis pour en récupérer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalité

M. le Maire revient sur les principaux points abordés lors du conseil communautaire du 28 septembre : motion de soutien pour le développement d'un cabinet de radiologie à l'hôpital, poursuite du conseiller numérique, remboursement de la dette SMADEOR, règlement des appels à projets et subventions culture/solidarités/sports, lancement de marchés notamment prévention et tennis couvert à St-Germain-Nuelles, garanties d'emprunt, règlement d'aides PIG/OPAH/RU.

Il ajoute que les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) déchets et assainissement seront présentés lors d'un prochain conseil ainsi que celui relatif à l'eau potable présenté au conseil syndical du SMERT du 27 septembre.

Il rappelle également la synthèse du dernier comité syndical du SYDER : renouvellement concession gaz et avancée sur celle relative à l'électricité.

M. le Maire signale avoir rencontré le SYDER pour enclencher la programmation de la démarche performantielle, dont les travaux se réaliseront en 2024 avec des choix de la commune à arrêter d'ici novembre.

➤ Divers

M. le Maire annonce le report du feu d'artifice annulé fin août au 8 décembre.

Il informe d'un incendie accidentel au Martin, heureusement vite maîtrisé.

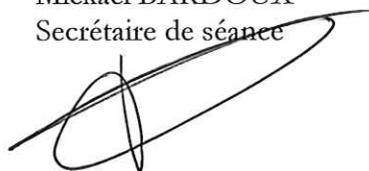
Il annonce que la commune de Saint-Germain-Nuelles est en cours d'acquisition d'un terrain qui devrait permettre de lancer pleinement le projet de caserne intercommunale.

La séance est levée à 22h45.

Olivier LAROCHE
Maire



Mickaël BARDOUX
Secrétaire de séance



- route de Tarare : PC accordé pour extension d'un auvent existant
- rue des Saules : PC accordé pour un abri ouvert

➤ Voirie

Daniel MULATON informe le Conseil municipal que ce matin, Eiffage a :

- achevé sa prestation au carrefour du Guicher ; le marquage restera à réaliser.
- réalisé un dos d'âne route des Olmes à l'entrée du hameau de Pouilly., dans le cadre du programme voirie de la CCPA. Il restera à installer la signalétique verticale et un « stop » depuis le chemin de Aulnay.

Il partage les prochains travaux prévus :

- la campagne de marquage au sol dans la semaine du 9 ou celle du 16 octobre, comprenant le déplacement d'une place PMR à la salle des fêtes
- le fauchage des voies communales entre le 2 et le 8 novembre et des voies communautaires du 9 au 10 novembre

Il annonce que la dernière réunion sur l'étude « mobilités douces » avec le cabinet Ingetec via la CCPA est prévue le 13 octobre.

M. le Maire ajoute que les agents communaux ont procédé en septembre à la fauche de l'ambroisie sur l'ensemble de la voirie communale.

Il informe également le Conseil municipal qu'Orange a confié à SPIE la poursuite du déploiement de la fibre en lieu et place d'Eiffage.

➤ Enfance / Jeunesse

En l'absence de Delphine NIORT, Audrey JULLIARD rapporte la reprise du Conseil des jeunes, qui connaît 1 départ et 1 entrée. Plusieurs actions engagées seront reconduites (préparation de l'oral du brevet, décoration de la bascule) et de nouvelles idées sont prévues ou en gestation (participation à la semaine bleue, conférence handicap, concours photos patrimoine).

➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER évoque qu'après la révision des tarifs de location des salles, une réflexion est à poursuivre sur leur usage associatif : activités permanentes, réunions, attributions.

Un point est fait sur les travaux réalisés cet été :

- pose des panneaux photovoltaïques sur la maison des associations pour lesquels le raccordement reste à effectuer
- rafraichissement de l'appartement au-dessus de la mairie, grâce au chantier jeunes et aux agents communaux
- réfection des jeux de boules, dont la granulométrie de la couche de surface n'est pas totalement satisfaisante et pour lesquels l'Amicale boule doit faire des travaux de finition. Une inauguration est plutôt envisagée au printemps.

Les travaux de relampage des bâtiments communaux (mairie, maison des associations et salle des boules) sont à programmer avec Epelec pour être réalisés d'ici la fin d'année.

➤ Affaires sociales

Ghislaine CARRIER revient sur la réunion du CCAS du 11 septembre au cours de laquelle ont été particulièrement abordés :

- la préparation de la semaine bleue
- la définition d'un sondage destiné au plus de 65 ans pour apprécier l'opportunité de relancer un club.

➤ Information / Tourisme

Audrey JULLIARD remercie le Conseil municipal pour la diffusion rapide de la dernière édition de la feuille du tilleul et du sondage du CCAS.

Elle indique avoir participé à une réunion sur la mise en valeur de la voie du Tacot le 12 septembre dernier à la suite de laquelle un sondage doit être lancé auprès des communes pour cerner leurs attentes.